

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131219-2013\_A216-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2013  
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A216**

**OBJET : Institution - Motion contre le prélèvement à la source des EPCI pour le financement de la mission de préfiguration de la Métropole**

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENCO Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture de la motion ci-jointe.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**  
**19 décembre 2013**

---

**MOTION CONTRE LE PRELEVEMENT A LA SOURCE DES EPCI POUR LE  
FINANCEMENT DE LA MISSION DE PREFIGURATION DE LA METROPOLE**

***EN PREAMBULE,***

Au moment où les métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence sont imposées contre l'avis de la majorité de leurs élus locaux, le Gouvernement vient d'ajouter en dernière minute au projet de loi de finances rectificative pour 2013 soumise au voix de l'Assemblée Nationale dans quelques jours, un amendement prescrivant la contribution financière obligatoire des intercommunalités au fonctionnement des missions de préfiguration décrété par l'Etat : à raison de 2 millions pour la métropole du Grand Paris et 500 000 euros pour celle d'Aix-Marseille-Provence.

■ Alors même que les « pseudo-négociations » avec l'Etat sur le décret n° 2013-401 du 16 mai 2013 permettant la création d'une mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence se terminent, celui-ci s'empare aussitôt de cette petite avancée dans la représentation des communes pour nous « informer » que nous allons être dépouillés pour financer cette mission.

Comment ne pas être abasourdis d'abord par la façon dont le Gouvernement se désengage financièrement de la mission qu'il nous impose et ensuite, de la ponction financière qu'il s'apprête à opérer sur les intercommunalités ?

Et ceci pour payer, avec l'argent destiné à nos communes, la préfiguration d'une structure contre l'existence de laquelle nous nous battons depuis 3 ans sans être entendus !

Le cynisme est à présent l'allié de la surdit  gouvernementale !

Comment les Communes peuvent accepter cela ?

L'Association des Maires de France (AMF) s'insurge. Dans un communiqué de presse du 11 décembre 2013, elle dénonce ce prélèvement et demande une fois encore que l'Etat assume le financement des projets qu'il porte et des missions d'anticipation et de coordination qui lui reviennent.

■ C'est un prélèvement à la source : pas moins de 500 000 euros pour la mission d'Aix-Marseille-Provence financés par des prélèvements sur les dotations d'intercommunalité de nos 6 EPCI répartis au prorata de la dotation d'intercommunalité perçue en 2013. La Communauté du Pays d'Aix devra alors s'acquitter de 45 164€.

Pour la mission de préfiguration du Grand Paris, ce sont 19 EPCI concernés, 124 communes des départements de la petite couronne et 4 communes de départements de la grande couronne appartenant, au 1er janvier de l'année de la répartition, aux EPCI précités. Les frais de fonctionnement de la mission de préfiguration seront financés par un prélèvement sur la dotation d'intercommunalité des EPCI et sur la dotation forfaitaire des communes. Ce prélèvement est réparti au prorata de la dotation d'intercommunalité et de la dotation forfaitaire de ces collectivités perçues en 2013.

Cette décision unilatérale sans aucune concertation exaspère les élus concernés : « C'est l'histoire du condamné à mort qui est forcé à creuser sa tombe ».

Forts des 3 millions d'habitants et des 300 communes qu'ils représentent, les communes opposés aux métropoles imposées du Grand Paris et d'Aix-Marseille tirent la sonnette d'alarme sur ce qu'ils estiment être une mise à mal généralisée de la démocratie locale, dont ils sont les garants.

**Dans ces conditions, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'oppose à ce prélèvement forcé sur la dotation d'intercommunalité et souhaite que la démarche de préfiguration s'engage sur des bases plus positives et constructives.**

**OBJET : Institution - Motion contre le prélèvement à la source des EPCI pour le financement de la mission de préfiguration de la Métropole**

---

Vote sur la motion

Inscrits	144
Votants	118
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

23 DEC 2013